

# Extrait du registre des délibérations de Conseil d'administration de l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie »

#### Séance du 24 mai 2024

Date de la convocation: 17 mai 2024

Présidente : Sophie BORDERIE

Délibération n°2024-CA-04

Nombre de représentants pour le quorum (collèges 1 et 2)	21
Nombre de présents	15
Pouvoirs	5
Nombres de votants	20

### Objet : Convocation dématérialisée des instances

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 mai à 14h40, les adhérents de l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » se sont réunis à Agen, dûment convoqués par lettre du 17 mai 2024 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE.

#### Pour le 1er collège - conseillères et conseillers départementaux

Non P /	T				
NOM – Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir le cas échéant à	
BORDERIE Sophie	Présidente	×		Sophie BORDERIE	
BILIRIT Jacques	Vice –président		$\boxtimes$		
DEVILLIERS Arnaud	Conseiller départemental	×			
Danielle DHELIAS	Vice-présidente				
GONZATO-ROQUES Christine	Vice-présidente				
Nicolas LACOMBE	Vice-président				
MESSINA-VENTADOUX Annie	Vice-présidente				
MIRANDE Jean-Jacques	Conseiller départemental				
PAILLARES Marylène	Vice-présidente				
TONIN Valérie	Vice-présidente		×	Annie MESSINA- VENTADOUX	
BORIE Daniel	Vice-président		$\boxtimes$	Christine GONZATO- ROQUES	
CAPELLE Laurent	Conseiller départemental		$\boxtimes$	Christine GONZATO- ROQUES	
DALLIES Vanessa	Conseillère départementale				
DELBREL Christian	Conseiller départemental				

## <u>Pour le 2ème collège - représentantes / représentant des communes, syndicats et EPCI adhérents</u>

NOM – Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir le cas échéant à
CAMINADE Didier	Président de la CC Fumel Vallée du Lot	$\boxtimes$		
DAILLEDOUZE François	Maire de Caudecoste			
FOUNAUD VEYSSET Nathalie	Maire de Monflanquin	$\boxtimes$		
PEZZUTTI Christian	Vice-président de Val de Garonne Agglomération			Sophie BORDERIE
POULIQUEN Guillaume	Maire d'Agnac	$\boxtimes$		
RIVETTA Françoise	Maire de Sauméjan	$\boxtimes$		
SALLES Marie-France	Maire d'Engayrac	$\boxtimes$		

#### Assistaient également :

- Laurent DELRUE
- Aurélie LESPES-TORTUL
- Jean-Luc GIORDANA

- Yoann SOULACROIX
- Sabine ESPINASSE

Vu l'article L. 5511-1 du CGCT relatif aux agences techniques départementales, ;

**Vu** l'article 10, 11, 12, 13 et 14 des statuts de Lot-et-Garonne Ingénierie relatifs à l'organisation des assemblées générales et des conseils d'administration.

Dans l'attente de se prononcer sur le règlement intérieur de l'agence lors du prochain conseil d'administration, le présent rapport a pour objectif d'autoriser la présidente du Conseil d'administration à procéder à la convocation des membres de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration par voie électronique.

## Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la proposition de convocation par voie électronique pour les prochaines instances de Lot-et-Garonne Ingénierie
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires, sans délai, à la mise en œuvre de cette délibération.

(Loi n° 80213 du 2 3-1982

La Présidente,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai le l'objet deux mois à compter des formalités de

publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le

Publication le

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme, La Présidente

Sophie BORDERIE